

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

L'an 2024, le 11 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 05/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/09/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard.

Excusés ayant donné procuration Mme : VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU, MM : BELLAVOINE Paul à Mme BONNORON Christine, LACROIX Hervé à Mr MERY Olivier.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous préfecture de Cognac  
Le : 17-09-2024  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

### 2024-09-04 – Création de logements collectifs : Devis études G5 et GAVP.

Afin d'assurer les travaux prévus pour la réhabilitation de 2 bâtisses en 5 logements collectifs, 2 diagnostics sont demandés :

- L'étude G2 AVP permet d'identifier les caractéristiques géologiques et géotechniques de l'emprise du projet et apporter par la suite des solutions adéquates qui garantissent la pérennité et la stabilité des assises du projet dans le temps.
- L'étude G5 a pour objectif bien précis de cibler un risque sur une mission ponctuelle. Cette étude peut intervenir à tout moment, pour modifier une partie d'un projet ou bien réaliser des travaux sur un ouvrage existant.

Monsieur le Maire présente les devis proposés :

**3- ASTEEN** : 3 325,00 € HT ; 3 990,00 € TTC

**4- DIAG SOL** : 2 155,00 € HT ; 2 586,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre du bureau d'études DIAG SOL pour un montant de 2 155,00 € HT ; 2 586,00 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 12/09/2024

Le Maire, Marcel GÉRON.

